



Date de la demande :

N° d'ordre :

Année scolaire

**DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE
HORS COMMUNE
ENSEIGNEMENT DU 1^{er} DEGRE**

1^{ère} demande

Renouvellement

ENFANT CONCERNE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse

Commune de résidence :

Ecole de secteur :

Niveau :

Commune d'accueil :

Ecole souhaitée :

Adresse de l'école :

Représentant	Père	Représentant légal	Mère
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Adresse (si différente de l'enfant)		Adresse (si différente de l'enfant)	
Téléphone		Téléphone	
Mail :		Mail :	

Dans le cas de séparation des parents, les 2 représentants légaux doivent dater signer le document afin
Qu'il soit pris en compte.

En l'absence des 2 signatures, la demande ne sera pas étudiée.

ACTIVITE PROFESSIONNELLE (ou préciser l'employeur)			
Du père		lieu d'exercice	
De la mère		lieu d'exercice	
<u>FRERES ET SŒURS :</u>			
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ETABLISSEMENT SCOLAIRE

MOTIF PRECIS DE LA DEMANDE (cocher la ou les case (s) correspondant à la demande)
<input type="checkbox"/> Fratrie
<input type="checkbox"/> Profession d'un des parents sur la commune d'accueil. (justificatif)
<input type="checkbox"/> Enfant d'enseignement ou personnel communal. (justificatif)
<input type="checkbox"/> Maintien de la scolarisation sur secteur suite à déménagement. (justificatif)
<input type="checkbox"/> Mode de garde. (justificatif)
<input type="checkbox"/> Renouvellement. (justificatif)
<input type="checkbox"/> Autres motifs que ceux mentionnés ci-dessus
<input type="checkbox"/> En cas de séparation, l'accord signé des 2 parents.

Certifions exact ces renseignements

Date et signature des parents (ou tuteurs)

ATTENTION : Si la décision est prise pour l'enseignement maternel, elle n'est pas reconduite automatiquement pour l'enseignement primaire. Une nouvelle demande est à établir s'il y a lieu, pour l'entrée en primaire. La présente dérogation ne peut donner droit en aucun cas au quotient familial pour le restaurant scolaire, les classes transplantées, le centre de loisirs et autres prestations communales

